REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
DE MONTREUIL-LE-GAST

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Il est une école de la citoyenneté en comprenant mieux le fonctionnement de la municipalité et en ayant l'occasion de participer activement à la vie de la commune.
C'est un « exercice » pratique qui permet de prendre des responsabilités et d'agir avec d'autres enfants :

- représenter les enfants de Montreuil Le Gast en étant leur porte parole ;
- être consulté et entendu sur les projets des élus adultes concernant la vie des enfants ;
- formuler des propositions pour améliorer le cadre de vie ;
- construire des projets et mener des actions d'information et d'aménagements.

Le conseil est composé de 12 membres qui sont élus pour deux ans.
Il se réunit une fois à chaque inter-vacances dans la salle du conseil municipal en séance plénière, c'est-à-dire tous ensemble. Ces séances se déroulent en présence du maire ou de l'adjoint délégué (en cas d'absence). Entre temps, les élus enfants se réunissent une fois par mois et travailleront sur des projets, qui leur tiennent à cœur pouvant couvrir différents domaines (Solidarité, Humanitaire, Environnement, Sécurité, Sport, Loisirs et Culture), encadré par un animateur municipal. Ces réunions mensuelles auront lieu dans la salle du conseil municipal le mardi de 17h30 à 18h30.

Le conseil est un apprentissage à prendre la parole, exprimer son point de vue, écouter l'opinion de l'autre, prendre des décisions collectives, respecter ses engagements, participer à la réalisation de projets. Les enfants seront accompagnés par un animateur municipal. Ils inviteront les élus adultes à venir les informer et les conseiller, ainsi que les techniciens municipaux en relation avec les thèmes abordés, et des personnalités extérieures compétentes.

Pour élire les représentants du Conseil Municipal des Jeunes, tous les enfants des deux écoles et de collège(s) de secteur dans les classes de **CE2, CM1, CM2** et **en 6ème,** habitant à Montreuil Le Gast, peuvent être électeurs(trice), mais également candidat(e) pour y siéger.

La campagne électorale se déroulera en octobre / novembre 2023. Les enfants candidats vont à la rencontre de leurs camarades et leur exposent leurs projets, ce qu'ils souhaitent mettre en place dans la commune de Montreuil Le Gast. Ils peuvent faire des affiches ou des tracts « si je suis élu, je m'engage à… ». L'animateur municipal sera à leur disposition **les mardis 07 et 14 novembre de 16h30 à 18h30** à la Mairie.

Les candidatures sont à déposer en mairie au plus tard le **jeudi 23 novembre 2023**, accompagnée d'une autorisation écrite et signée de leurs parents.
Les élections auront lieu le jeudi après-midi 30 novembre de 14h à 16h00 pour les classes des écoles primaires et de **17h30 à 18h30** pour les collégiens, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie. Le vote a lieu à bulletin secret.
Il y aura 1 urne et 12 candidats à élire selon la parité entre les garçons et les filles.
Les 6 candidats garçons et les 6 candidates filles qui ont obtenu le plus de voix sont élus. Si deux candidat(e)s ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé(e) des deux qui est élu. **Le dépouillement des votes aura lieu à 18h30 le jeudi 30 novembre 2023.**

Les Montreuillais peuvent assister au scrutin et au dépouillement des votes.